



**CSE Janvier 2025 : Situation économique**

Concernant les résultats financiers, comme chaque année, nous n'aurons pas eu accès à cette information. Néanmoins, l'objectif 2024 ne sera pas atteint mais sera cependant supérieur aux valeurs de 2023.

Objectif Recrutement : atteint partiellement (90% de la cible).

Intercontrat en baisse – Sous-traitance en hausse.  
Effectifs en baisse (-13)  
Niveau business : quelques belles affaires gagnées I2S notamment Ministère de l'intérieur et Outre-Mer, La Poste, Airbus, EDF FTV mais aussi quelques affaires non gagnées.



**Pour nous contacter**  
[contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)

**ASC** : Encore trop peu de salariés pensent à profiter de leurs avantages.  
Connectez vous à l'adresse :



<https://www.cse-i2s.com/>

**Et pensez à déclarer votre tranche d'impôts, vous avez droit à des aides pour vos vacances par exemple**

**Quelques points abordés**

- **Strasbourg** : Situation EU-Lisa. Nous regrettons toujours que les élus du CSE ne soient pas plus embarqués par la direction dans le suivi de cette mission malgré l'alerte et l'expertise demandée par **S3i**. Nous notons 12 départs pour 12 nouveaux salariés. Cette situation est préoccupante.
- **Réorganisation ICS -> DPS**
- Retour sur l'**expertise** demandée par **S3i** sur le **télétravail**.
- Sujet des demi-journées de congés et consultation des astreintes dans PTA , les contrats de location chez Hertz et Sixt.
- Point sur la nouvelle BDESE et outils connexes, sources d'informations à l'attention des élus du CSE et des Représentants de Proximité.
- Point sur la trésorerie du CSE, point sur les ASC.
- Point sur l'acquisition des congés pendant les arrêts maladie : toujours en cours de travaux.
- Assistante sociale : il n'y en a plus, un processus de recrutement est en cours.
- Divers autres points : Vivinter, maintien du dispositif de mutuelle pour les sortants, contrats 24/7, ODM, entretiens pro, politique sur les seniors, bilan sur dons de jours, dysfonctionnement EDEN RED, ..

**Synthèse du rapport d'expertise sur le télétravail demandée au CSE par S3i**

Cette expertise n'a fait que confirmer nos ressentis. Au delà d'avantages non négligeables : diminution de l'absentéisme, meilleure autonomie, conciliation vie Pro/vie privée, ...) beaucoup d'inconvénients ont été révélés. Parmi eux : Augmentation des frais pour le salarié, isolement, échanges plus difficiles avec les salariés, sécurité, ...

Mais surtout ce que nous voulions avec cette expertise, c'est qu'elle nous montre les failles de l'accord, les points à améliorer et surtout avoir une visibilité que nous n'avons jamais eue depuis 2021 et qu'aucune autre organisation syndicale n'a jamais demandé.

Ce qui devrait être amélioré :

- Les conditions de passage en télétravail mais aussi de retour à une exécution du contrat de travail SANS télétravail.
- La fixation des plages horaires évitant un dépassement trop important du temps de travail impactant la santé.
- Les modalités d'accès aux travailleurs handicapés, aux femmes enceintes, aux salariés aidants d'un parent ou d'un proche.
- Une revalorisation de l'indemnité de télétravail : moyenne du secteur 26,1€ pour 2 jours contre 20€ chez Sopra Steria.

**Pour plus de détail, contactez vos élus S3i pour plus renseignements, ou pour avoir accès aux détails de l'expertise. ( [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com) )**